

## TRAITEMENT DES SITUATIONS

### **Intervenir soi-même**

En tant que membre, vous avez accès à plusieurs sources d'information pour traiter les questions et les situations relatives à vos conditions de travail. Vous êtes la première personne, et parfois la seule, à pouvoir réaliser qu'une situation est problématique : erreur sur votre relevé de paie, problème de contrat, questions sur la retraite, les assurances, la tâche de travail, du harcèlement, etc.

**Les actions possibles sont :** consultation de la documentation sur le sujet, référence à la convention collective 2015/2020, discussion avec son supérieur immédiat ou avec le service des ressources humaines ou encore avec les services éducatifs.

### **Appeler sa déléguée ou son délégué**

La déléguée ou le délégué devrait être la première personne que vous devriez contacter pour obtenir une information concernant la convention collective ou pour soumettre une situation problématique rattachée aux conditions de travail. Il est toujours préférable que votre représentante ou votre représentant auprès de votre employeur soit mis au courant de ce qui se passe dans sa commission scolaire concernant le personnel professionnel.

**Ce que vous pouvez aller chercher :** des réponses à vos questions sur la convention collective 2015/2020, un avis sur une situation, des interventions auprès de la commission scolaire, soumission de la situation problématique au comité des relations de travail (CRT).

### **Contacter le syndicat**

La déléguée ou le délégué pourra s'adresser au bureau du syndicat pour valider des informations, pour obtenir des points de vue plus poussés sur l'interprétation de la convention collective 2015/2020, pour solliciter un support dans l'action auprès du service des ressources humaines, etc.

Les membres peuvent rejoindre directement le bureau du syndicat. Les questions sur des sujets comme la retraite, les assurances, les lois concernant les personnes (santé sécurité, assurance emploi, accident de travail, normes du travail, etc.), les activités du syndicat, de la Fédération (FPPE) ou de la Centrale (CSQ) sont le plus souvent transmises directement au bureau du syndicat.

**Ce que vous pouvez aller chercher :** des réponses à vos questions, des interventions auprès de l'employeur en lien avec la déléguée ou le délégué, un dépôt de grief, etc.

**Les ressources de la FPPE ou de la CSQ**

Ce sont les dirigeants du syndicat qui transigent avec les ressources de la FPPE ou de la CSQ. Nous y retrouvons surtout des services conseils et les services juridiques dont nous avons besoin.

**COORDONNÉES DU SPPECCQ-CSQ**  
**Le Syndicat du personnel professionnel**  
**de l'Éducation du Cœur et du Centre-du-Québec (CSQ)**

2057, avenue des Coopérants  
C.P. 1414, Trois-Rivières (Québec) G9A 5L2  
Téléphone : 819 693-1442  
Télécopieur : 819 693-3790  
Adresse courriel : [syndicat@sppeccq.org](mailto:syndicat@sppeccq.org)



**COORDONNÉES DES PERSONNES DÉLÉGUÉES D'UNITÉ**

COMMISSION SCOLAIRE DU CHEMIN-DU-ROY  
Délégué de l'unité: **PATRICIA BERNIER**  
Courriel: [cheminduroy@sppeccq.org](mailto:cheminduroy@sppeccq.org)  
Téléphone cell : **819 266-9734**

COMMISSION SCOLAIRE DE L'ÉNERGIE  
Déléguée de l'unité: **ALEXANDRA VALLIÈRES**  
Courriel: [energie@sppeccq.org](mailto:energie@sppeccq.org)  
Téléphone cell : **819 692-9056**

COMMISSION SCOLAIRE DES CHÊNES  
Délégué de l'unité: **KARINE BOUDREAU**  
Courriel: [deschenes@sppeccq.org](mailto:deschenes@sppeccq.org)  
Téléphone cell : **819 818-2879**

COMMISSION SCOLAIRE DES BOIS-FRANCS  
Déléguée de l'unité: **GENEVIÈVE PAQUET**  
Courriel: [boisfrancs@sppeccq.org](mailto:boisfrancs@sppeccq.org)  
Téléphone cell : **819 352-3152**

COMMISSION SCOLAIRE DE LA RIVERAINE  
Délégué de l'unité: **DANIEL ALLARD**  
Courriel: [riveraine@sppeccq.org](mailto:riveraine@sppeccq.org)  
Téléphone cell: **819 609-4473**